



Motion de la CPU sur la préparation du PLF2015

La France a besoin de ses universités, et ses universités sont conscientes et convaincues du rôle qu'elles ont à jouer pour construire la France de demain.

La CPU, en participant aux grands débats nationaux (transition énergétique et écologique, stratégie de santé, formation professionnelle...) s'implique dans les réponses à apporter aux défis posés à notre pays. Partout dans le monde, des pays investissent massivement dans les universités. C'est un bénéfice pour eux ; le récent rapport de l'OCDE démontre l'impact de la formation supérieure pour les citoyens, les entreprises et les pays. Emplois, santé, participation démocratique plus forte, au final des retombées en termes de développement qui dépassent les coûts : former un diplômé du supérieur rapporte en effet plus qu'il ne coûte. Il s'agit donc d'un investissement sur l'avenir qu'une société comme la nôtre ne peut éluder.

La CPU a toujours salué l'engagement du gouvernement en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Des stratégies ambitieuses sont élaborées dans ce sens. Il est maintenant nécessaire que cette priorité nationale soit réaffirmée et qu'elle s'incarne dans des mesures concrètes.

Malheureusement, l'augmentation régulière des dépenses à la charge des établissements - suite à des décisions de l'Etat, mais sans véritable compensation de sa part - leur fait courir aujourd'hui un risque financier majeur et pour une partie d'entre eux les met en situation très périlleuse, avec de plus en plus de difficultés à répondre à leurs missions de service public et obérant leurs projets de développement. Les premiers éléments disponibles concernant le PLF 2015 font en effet apparaître des prévisions de dépenses obligatoires des établissements nettement supérieures aux perspectives de recettes nouvelles venant de l'Etat, l'écart minimum estimé étant de l'ordre de 200 millions d'euros. Il est impératif que le principe « décideur-payeur » s'applique intégralement. Il en va de l'avenir de notre modèle de service public d'enseignement supérieur et de recherche auquel la CPU est très attachée.

Si la création d'emplois nouveaux, conforme à l'engagement présidentiel, constitue un apport de moyens significatifs, elle ne doit pas masquer l'ampleur des besoins de financement globaux des établissements et l'urgence à y répondre. L'augmentation de leur masse salariale, les enjeux liés aux fusions et regroupements d'universités et d'établissements, la réforme du modèle d'allocation sont particulièrement préoccupants¹. En outre, l'apport de moyens structurels² sur le long terme est une

¹ Glissement Vieillesse Technicité (GVT), Compte d'Affectation Spéciale (CAS) Pensions, pénalités pour le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), revalorisation des catégories B et C, Remboursement lié aux exonérations fiscales TEPA, jour de carence, compensation boursière...

² Contrat de Plan Etat Région (CPER), FEDER, Programme Investissement d'Avenir (PIA).



condition *sine qua non* de la compétitivité de nos établissements dans le mouvement de réorganisation des systèmes européens d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Ainsi, sur la question d'actualité du CPER, la CPU affirme que les investissements issus de ses financements sont vitaux pour le développement de l'enseignement supérieur et la recherche dans les territoires et que les négociations doivent s'engager dès maintenant et les décisions ensuite prises très rapidement.

La CPU alerte solennellement le gouvernement sur le risque réel de décrochage du système français d'Enseignement Supérieur et de Recherche par rapport à ses homologues européens et internationaux, et les dangers que cela représente pour l'avenir de notre pays dans un contexte de concurrence exacerbée et de crise économique dont on sait bien que la sortie passe par un investissement dans la connaissance.

Motion adoptée le 18 septembre 2014

